

Procès verbal de la réunion du Club d'Escalade de la Région des Cantons de L'Est
(CERCLE) du mercredi 31 mars 2010

www.cerledesgrimpeurs.com
info@cerledesgrimpeurs.com

Rédigé par Baptiste Rousseau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

L'assemblée de formation du Club d'Escalade de la Région des Cantons de L'Est (nommé CERCLE dans la suite de ce document) s'est tenue le mercredi 31 mars à la boutique Atmosphère du 2385 rue King Ouest à Sherbrooke. L'assemblée s'est réunie de 19h15 à 22h.

Le quorum exigé par la charte était atteint.

2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Laurent Péloquin a été élu, par les personnes présentes, pour remplir le rôle de président d'assemblée. Marie-Claude Fontaine est élue secrétaire de cette réunion. Elle est assistée par Baptiste Rousseau.

Laurent Péloquin effectue un bref retour sur les réunions des 25 novembre 2009 et 20 janvier 2010. Il rappelle en outre le but du club :

« Valoriser l'intérêt pour les sports de grimpe en Estrie. »

Laurent Péloquin lit et explique l'ordre du jour aux personnes présentes lors de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Laurent Péloquin propose l'adoption de l'ordre du jour de la présente réunion, il est secondé par Charles Laliberté. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Dépôt et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 janvier.

Laurent Péloquin propose l'adoption du procès verbal de la réunion du 20 janvier 2010, il est secondé par Charles Laliberté. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Rapport des administrateurs provisoires.

- Rapport du président sur la situation de l'incorporation

Les documents relatifs à l'incorporation ont été envoyés au ministère des finances. Les lettres patentes devraient parvenir au CERCLE dans les semaines à venir.

Les règlements généraux ont été faits par Jean-Philippe Gouin, sur la base des règlements généraux fournis par la Fédération de Montagne et d'Escalade (FQME). Jean-Philippe Gouin a réalisé un site internet pour le cercle ainsi qu'une boîte courriel dont les adresses sont les suivantes : www.cerledesgrimpeurs.com ; info@cerledesgrimpeurs.com

- Rapport du Président sur la situation de l'affiliation avec la FQME

Ce rapport a été fait verbalement par Guillaume Paquette, Président provisoire du CERCLE.

L'affiliation avec la FQME est possible dès lors que le CERCLE aura reçu ses lettres patentes. Il suffit de les envoyer à la FQME pour que l'affiliation soit effective. Il subsiste le problème de la double affiliation. Guillaume Paquette a reçu l'assentiment moral de la FQME et du Club Alpin Canadien (CAC) par écrit. Il reste donc à régler le problème de coassurance.

- Rapport de Mikael Fortin et sur la situation de l'affiliation avec le Club Alpin Canadien (CAC).

Mickaël Fortin était le membre du conseil d'administration provisoire du CERCLE qui était en charge du dossier.

Les démarches sont entamées par Mickaël Fortin, il est en liaison avec les gestionnaires du CAC. Ils sont ouverts à la double affiliation, mais là encore les problèmes d'assurance sont présents. Une solution devra être trouvée.

- Conclusion / Perspectives

Il est proposé que l'adhésion se fasse d'abord à la FQME dès que les lettres patentes seront en possession du conseil d'administration (CA) du Cercle. L'adhésion au CAC se fera par la suite lorsque les problèmes d'assurance seront réglés.

L'information sera diffusée par courriel et sur le site internet du CERCLE pour que les membres puissent choisir leur organisme d'affiliation. Il est rappelé que l'affiliation est un choix personnel et que les deux organismes reversent une partie des droits d'adhésion au CERCLE.

Il est aussi rappelé qu'un partenariat entre la FQME et le CAC en ce qui concerne l'accès aux parois d'escalade est en discussion entre les deux organismes.

Jean-Claude Maurice propose de mettre un lien vers les sites internet de la FQME et du CAC sur le site internet du CERCLE.

6. Présentation du projet de fondation de la Corporation.

- Présentation des Règlements généraux.

Les règlements généraux ont été lus à l'assemblée par Guillaume Paquette.

Les changements suivants ont été apportés à la charte :

- Charles Laliberté propose de faire comme le CAC : le Président sortant doit rester trois (3) mois à la disposition du nouveau CA afin d'aider le nouveau Président. La proposition est secondée par Laurent Péloquin et adoptée à l'unanimité.
 - Il est proposé par Charles Laliberté d'ajouter systématiquement le CAC dès lors que la FQME est nommée dans la charte, ceci afin de souligner aux membres qu'ils peuvent s'affilier dans l'un ou l'autre des organismes. La proposition est secondée par Marie-Claude Fontaine et adoptée à l'unanimité.
 - Le montant suggéré pour l'adhésion au CERCLE, hors coût d'adhésion au CAC ou à la FQME est de cinq (5) dollars. Ce prix sera compris dans les frais des deux organismes et il sera retourné au CERCLE par leur biais.
 - Il est proposé par Laurent Péloquin de prendre comme année administrative, l'année financière proposée par les lettres patentes. Si les lettres patentes ne proposent pas d'année financière, l'année civile sera utilisée (1^{er} janvier eu 31 décembre). Cette proposition est secondée par Charles Laliberté et adoptée à l'unanimité.
 - Il est proposé par Jean Lussier que dans la charte, le terme « association » soit systématiquement remplacé par le terme « club ». Cette proposition est secondée par Charles Laliberté et adoptée à l'unanimité.
- Présentation des mandats annuels de la Corporation
 - Rôles des différents membres du CA (secrétaire, trésorier, vp, etc.)

Charles Laliberté propose qu'un représentant du CERCLE pour les réunions du CAC soit désigné par le conseil d'administration. Cette proposition est secondée par Jean-Claude Maurice et adoptée à l'unanimité.

Charles Laliberté propose que cinq (5) administrateurs soient élus par les membres du CERCLE lors de l'assemblée annuelle et qu'ils se répartissent les responsabilités au sein du conseil d'administration. De plus, la première année, la moitié (50%) des membres du conseil d'administration sera élue pour un mandat de deux (2) ans et l'autre moitié pour un mandat de un (1) an, ceci afin de créer une alternance et un suivi des dossiers. Cette proposition est secondée par Jean Lussier et adoptée à l'unanimité.

- Personnes autorisées à signer les chèques et à faire les démarches pour l'ouverture d'un compte bancaire.

Guillaume Paquette propose qu'il y ait trois signataires pour les chèques issus du compte en banque du CERCLE : le Président, le Vice-Président et le Trésorier. Pour qu'un chèque soit encaissable, deux signatures sont obligatoires. Ceci permettra au CERCLE de continuer ses activités en cas d'absence d'un des membres du conseil d'administration qui a le droit d'émettre des chèques au nom du CERCLE. Cette proposition est secondée par Jean Lussier et adoptée à l'unanimité.

Charles Laliberté propose que la charte du CERCLE soit adoptée avec les modifications suggérées. Cette proposition est secondée par Mickaël Fortin et adoptée à l'unanimité.

7. Présentation des comités à être formés pour la bonne marche du CERCLE

Deux comités sont créés : le comité accès et le comité activités.

- Le comité accès a pour but de représenter les membres du CERCLE lors des assemblées visant à prendre des décisions au sujet de sites d'escalades. Il est chargé de centraliser les commentaires sur les sites d'escalade de la région et de faire le lien entre la FQME, les propriétaires de sites et le CERCLE. Trois personnes sont nommées : Charles Laliberté pour le site de Pinnacle, Mickaël Fortin pour le site du Mont Orford et Jean-Philippe Gouin pour le site du Lac Larouche. D'autres personnes pourront être nommées pour d'autres sites où l'escalade n'est pas encore autorisée ou sur le point de l'être.

Charles Laliberté propose que les fonds du Fond d'Accès au Rocher des Canton de l'Est (FARCE) soient transférés à ce comité pour équiper des sites de la région.

- Le comité activités est composé de Jean-Claude Maurice et de tous les membres souhaitant organiser des activités. Il a pour but de mettre en place un calendrier d'activités qui mentionne au moins une date, une activité et un nom d'organisateur. Les activités peuvent être de trois (3) grands types : d'escalade, de formation et sociales.

8. Présentation et adoption du budget d'exploitation.

- Moyens de financement

Le budget du CERCLE est actuellement de -170\$. Les fonds ont été avancés par Laurent Péloquin et Jean-Philippe Gouin qui devront être remboursés dès lors que le CERCLE le pourra. Guillaume Paquette propose diverse sources de financement : t-shirts, autocollants et écussons à l'effigie du CERCLE. Des soumissions seront demandées pour ces divers modes de financement.

9. Mises en candidatures aux postes d'administrateurs.

Parmi les membres du conseil d'administration provisoire, Mickaël Fortin, Jean-Claude Maurice, Guillaume Paquette et Baptiste Rousseau souhaitent un mandat. Marice-Claude Fontaine souhaite se retirer du conseil d'administration provisoire et ne se présente pas aux élections du nouveau conseil d'administration. Jean-Philippe Gouin et Sonia Bolduc proposent leur candidature.

10. Élection des nouveaux administrateurs.

Sont élus à l'unanimité Mickaël Fortin, Jean Philippe Gouin, Jean-Claude Maurice, Guillaume Paquette et Baptiste Rousseau. Sonia Bolduc assistera aux réunions du conseil d'administration en tant que membre invité.

11. Corvées.

- Lac Larouche : 10-11 avril. Lors de cette corvée, la purge des roches instables, l'aménagement des sentiers au pied et en haut de la paroi, ainsi que la pose de scellements sont prévus.
- Mont Pinacle (pas de date fixée). Lors de cette corvée, la pose de mains courantes en acier afin de sécuriser différents passages (haut du Mur École et du Planétarium) est prévue.
- Orford (pas de date). Pour ce site, l'équipement sera remplacé au cas par cas. Il n'y a pas de corvée de prévue.

Nota Bene : Mickaël Fortin rappelle aux personnes présentes que le site d'escalade du Mont Orford est sujet à deux périodes de fermeture, une pour permettre la nidification des faucons et l'autre car les sentiers sont impraticables et fragilisés par la boue. Il rappelle donc qu'il ne faut pas aller grimper sur le site lors de ces deux interdictions. L'accès au site est autorisé quand les barrières du stationnement sont ouvertes.

12. Calendrier des activités.

Jean-Claude Maurice prend en note les activités et le nom des responsables. Il fera un calendrier.

Nota Bene : pour adhérer au CAC, il faut que le CERCLE fasse un calendrier d'activités pour une année.

Le conseil d'administration fera une trousse explicative pour les activités à l'intention des organisateurs.

13. Varia

Charles Laliberté propose aux membres d'aller signer la pétition pour préserver l'accès aux grimpeurs au parc de Gatineau. Elle est sur internet.

Le Groupe des Alpinistes et Grimpeurs Anonymes (GAGA) de Montréal propose une soirée sur Guy Lacelle. Les informations sont sur internet.

Mickaël Fortin rappelle que dans la région, la taille de prises artificielles dans les murs ou les blocs extérieurs est interdite.

Le CERCLE est en démarche pour se faire reconnaître par la Municipalité de Sherbrooke.

14. Levée de l'assemblée